

Nombre de membres :

- Afférents au Conseil Municipal : 15
 - En Exercice : 14
 - Qui ont pris part à la délibération : 13
- Date de la Convocation : 21/11/2025

**DELIBERATION DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DE CUQ-TOULZA**

L'An Deux Mille Vingt-Cinq et le Vingt-Sept Novembre, les membres du Conseil Municipal de la commune de CUQ-TOULZA se sont réunis en séance ordinaire à 20 heures et 30 minutes, après convocation légale, sous la Présidence de M. Jean-Claude PINEL, Maire.

Présents : M. Jean-Claude PINEL, M. Pierre HERAILH, M. Michel BATUT, M. Gérard BOUSSON, M. Jean-Claude NOURET, M. André HEBRARD, M. Frédéric BASTIEN, M. Serge CLERGEAU, Mme Sylvie GAY, M. Philippe JACQUIER. Le quorum est atteint.

Pouvoirs : Mme Nathalie BARDOU ayant donné pouvoir à M. Jean-Claude PINEL, Mme Anne-Charlotte BARLERIN ayant donné pouvoir à M. Michel BATUT, M. Didier JANSON ayant donné pouvoir à M. André HEBRARD.

Absents : Mme Florence PENA.

Secrétaire de Séance : M. Pierre HERAILH.

OBJET DE LA DELIBERATION :

Délibération 2025/47 : Demande de subvention DETR dans le cadre du projet « Vidéoprotection »

Considérant le projet de vidéoprotection par 5 caméras à différents points de collecte des déchets (place Paul Ramadier, place Occitane et avenue Jean Jaurès) ainsi que sur la RN126.

Considérant le devis établi par l'entreprise SPIE CITYNETWORKS, qui a déjà installé le système de vidéoprotection à la Plaine des Sports, estimant le projet à 34 758,00 €HT,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 13 voix pour :

- INSCRIT ce projet au budget 2026 de la commune ;
- SOLLICITE une subvention auprès de la préfecture dans le cadre de la DETR 2026 ;
- PRECISE que le plan de financement se présente de la façon suivante :

Financements	Dépense éligible	Taux sollicité	Montant	% subvention
Etat (DETR)	34 758,00 €	50 %	17 379,00 €	50 %
Autofinancement			17 379,00 €	50 %
TOTAL			34 758,00 €	

- AUTORISE le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Le Maire, M. Jean-Claude PINEL.

Le Secrétaire de séance, M. Pierre HERAILH.

